



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 27 juin 2024

L'an 2024 et le 27 juin à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 20 juin 2024.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

**Délibération N° 27-06-2024 / N°105**

Etaient présents les membres en exercice :73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Benoit François, Dominique Verdel, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez.

Absents excusés : Alain Rose, Hubert Morreel, Stéphane Locquet, Alain Traisnel, Raymond Lavigne, Christian Thilliez, Joël Tourse, Xavier Normand.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Fabienne Kwiatkowski, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele ayant donné procuration à Ludovic Degouve, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

**Secrétaire de séance : Philippe Carton**

## **Titre de la délibération : Extension du programme « Territoires l'ensemble du territoire communautaire**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,*

*Vu l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,*

*Vu le programme « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »,*

*Vu la convention de partenariat signée entre la Communauté de Communes et Zéro Exclusion Énergétique.*

Madame la Vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence « habitat », la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place de nombreuses actions afin d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation de leur logement , avec la mise en place :

- du Guichet Unique de l'Habitat au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 avec le recrutement d'une Conseillère France Rénov' pour accompagner les ménages dans leurs projets,
- de mallettes autonomes de diagnostic énergétique pour permettre aux ménages d'auto-diagnostiquer leur logement,
- de permanences d'un architecte conseil du CAUE du Pas de Calais pour monter en qualité les projets des particuliers,
- d'un cadastre solaire pour favoriser l'installation de panneaux solaires dans l'objectif de produire ou d'auto-consommer l'énergie naturelle,...

En parallèle de la mise en place progressive de ces outils et de la dynamique territoriale engagée autour de la rénovation énergétique, l'association « Stop Exclusion Énergétique » a lancé un appel à manifestation pour retenir 14 « Territoires Zéro Exclusion Énergétique ».

Cet Appel à Manifestation soutenu par le Ministère de la Transition énergétique et l'Ademe et porté par l'association « Stop Exclusion Énergétique », vise à retenir 14 territoires au niveau national pour expérimenter un accompagnement renforcé des ménages dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement

La Communauté de Communes a été lauréate de cet appel à manifestation et devient donc « territoire zéro exclusion énergétique », dans la catégorie « territoire rural ». L'objectif est d'accompagner techniquement 55 ménages (sur 3 ans) dans leur projet.

La Communauté de Communes, au regard des critères exigés par le programme, avait choisi un territoire d'expérimentation : la Commune d'Avesnes le Comte, cette dernière répondant parfaitement aux enjeux du programme dans la catégorie « territoire rural ».

Cette candidature permettait également de soutenir la commune et de contribuer à son programme « *Petite Ville de Demain* » signée par les représentants de l'État, la Commune et la Communauté de Communes.

Néanmoins, face aux exigences du programme, notamment sur le calendrier de fin des travaux fixé au 31 Décembre 2026, il apparaît qu'en se limitant à la Commune d'Avesnes-le-Comte, les objectifs du programme ne pourront pas être atteints et le bénéfice de cet accompagnement poussé ne pas profiter à des ménages qui en ont besoin.

Aussi, Madame la Vice-présidente précise que ce sujet de l'extension du dispositif local du programme du 13 Juin dernier, en présence des représentants de l'association et de l'Anah et qu'ainsi, le Comité local a donné un avis favorable pour étendre le programme à l'ensemble des communes du territoire et ainsi à l'ensemble des ménages répondant aux exigences du programme.

Madame la Vice-présidente précise également que la commission « aménagement de l'espace » en date du 20 Juin 2024 a, elle aussi, donné un avis favorable à cette extension du programme.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 6 juin et de la commission du 20 juin 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'étendre le programme « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » à l'ensemble du territoire communautaire,
- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant la bonne mise en œuvre de ce programme et notamment l'extension de ce dernier.

  
Le Président  


Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/07/2024 et publication ou notification du 02/07/2024

  
